

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 580-11**

---

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE lors d'une séance tenue le 8 mars 2011 le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement 580-11 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de remplacer la zone commerciale C-90 par les nouvelles zones résidentielles H-99 et H-100;
- de modifier le dernier alinéa de l'article 6.1.3.3 pour permettre dans la nouvelle zone H-99 des empiètements en façade pour les espaces de stationnement;
- de modifier l'article 6.1.7.1 C) pour permettre dans la nouvelle zone H-100, le même recul des habitations contiguës par groupe de trois unités ».

QUE par sa résolution portant le numéro 11-04-13-09 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué que le règlement numéro 580-11 était conforme au schéma d'aménagement;

QUE le règlement 580-11 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, puisqu'il n'a été déposée aucune demande valide de participation à un registre référendaire;

QUE la MRC a délivré en date du 13 avril 2011 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro IP 2011-02 pour le règlement 580-11;

QUE copies du règlement numéro 580-11 ont été mises à la disposition du public pour consultation le 8 mars 2011;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 13 avril 2011.

L'Île-Perrot, le 19 avril 2011

André Morin, ing., M.A.P.  
Greffier adjoint